



Comité Départemental de Tir à l'Arc 37
Maison des Sports de Touraine
Rue de l'aviation - Z.A. " Le Papillon " - BP 100
37210 PARÇAY-MESLAY

Réunion de bureau du 25 septembre 2026

La séance débute à 19h30

Salle Marcel Bois

Secrétaire de séance : Thierry Olivier

Les participants sont :

Nom/ Prénom	Club	Présents	Excusés ou Absents
Puyjalon Jessica	Amboise	X	
Villate Annette	La Croix en Touraine	X	
Drabik Olivier	Chambray les tours	X	
Gerrand Anthony	Richelieu	X	
Gerrand Noémie	Richelieu	X	
Mazabrey Françoise	St.Avertin	X	
Durand Etienne	Tours		X
Rivrais Bruno	Amboise	X	
Olivier Thierry	Montbazou	X	
Motteau Mireille	Montbazou	X	
Renault Philippe	Montlouis	X	
Maudougt Mickaël	Chinon	X	
Daumet Aude	Joué les Tours	X	
Hue Antonin	St.Cyr sur Loire	X	
Boissau Stéphane	Joué les Tours	X	

Jessica Puyjalon commence la réunion pour parler de la communication au sein même des membres du bureau. L'achat de serviettes microfibrées rafraîchissantes à destination des arbitres, une très bonne idée, n'a pas été partagé par tout le monde. De même pour le changement de lieu du Championnat départemental 2027. Suite au désistement du club de Joué les Tours, il n'y a pas eu de rappel pour cette compétition. Jessica et Thierry, pensant bien faire en ayant très vite trouver un club, ont retenu la proposition du club de St Cyr. A l'avenir, il faudra refaire une procédure de demande de concours à l'ensemble des présidents du département.

Pour continuer sur la communication, la Présidente du CDTA 37 informe qu'à la demande du Comité Régional il faudrait 2 référents VSS dans le département. Jessica et Thierry sont proposés, tout le monde accepte la proposition. Jessica informe aussi qu'il faudrait des référents (1 homme et 1 femme) dans chaque club. Des questions se posent, la formation VSS est-elle obligatoire ? elle est pour quelle personne ? le délai est-il passé, Jessica répond qu'elle est obligatoire pour les personnes qui demanderont une formation quel qu'elle soit. Elle peut être utile aux dirigeants, savoir de quoi on parle, il n'y a pas de délai, il faut changer la date 2025/2026 par 2026/2027 ou voir avec Jessica qui aura des informations plus précises après une visio spécifique avec la Fédération.

1, Point sur la nouvelle organisation des CPS ;

Les CPS sont désormais gérés par les départements. Jessica a demandé à 3 membres de l'équipe ETR du 37 des devis pour l'encadrement de jeunes. Un seul a répondu et pour seulement 1 trimestre, un deuxième refuse. Les entraîneurs de la Région sont tous très occupés dans leurs clubs et par le Comité Régional. Il y a aussi le problème du nombre de jeunes qui seraient intéressés, l'effectif, après détection, s'étant assez réduit depuis ces dernières années.

Jessica va faire un mail à Edwige Rolland pour demander le nombre de jeunes en CPS l'année passée et demander aussi de laisser du temps au ETR.

2, Point sur l'Assemblée Générale du CRCVDLTAL :

Elle aura lieu à Tours le 20 février 2027 à la Maison des Sports. La salle JM Léglise est réservée de 8h00 à 13h00, l'amphithéâtre de 13h00 à 18h00 et l'espace rencontre de 12h00 à 20h00.

Noémie Gerrand, Mireille Motteau, Jessica Puyjalon, déjà sur place pour la réunion du Comité Régional pourront mettre en place la petite salle et gérer la matinée avec café, boissons etc....Noémie gère également le repas sur place du comité à midi avec un traiteur. Le verre de l'amitié à la fin de l'assemblée générale sera préparé par les membres du CDTA 37 (Noémie aura aussi apporté tout ce qu'il faut, pétillant, softs et chouquettes).

3, Point sur l'Assemblée Générale du CDTA 37 :

Par suite des salles indisponibles, l'AG aura lieu le vendredi 16 octobre 2026, à la Maison des sports, 19h30, salle Jean Guérard.

Jessica fera son rapport moral, les différentes commissions feront leur petite synthèse. Annette pour les jeunes, Philippe pour la commission cibles, Stéphane pour la commission parcours, Anthony pour la commission arbitrale et Antonin comme délégué technique.

Noémie fera le bilan financier.

Cette année il y aura une remise de médaille pour les bénévoles dans les clubs. La Région ne fait plus que les remises aux personnes médaillées d'or.

Il y aura la remise des bons cadeaux aux archers ayant fait un podium individuel sur un Championnat de France. Les archers de St.Avertin ne viendront pas car ils sont mis à l'honneur également à l'AG de leur club qui a lieu en même temps. Les 2 jeunes archers de La Croix en Touraine ne seront certainement pas présents non plus, ils sont en AG du club la veille ce qui feraient 2 soirées tardives.

Le verre de l'amitié, apporté par Noémie, clôturera la soirée.

4, Point sur le calendrier estival 2027 parcours, TAEN et TAEI :

Jessica rappelle que l'inscription des compétitions par les clubs se fait sur un an glissant, c'est le CRCVDLTAL qui valide, **après autorisation du Comité départemental**. La commission arbitrale ne veut pas connaître la même situation que l'année passée avec 3 concours sur le même week-end.

Les clubs vont recevoir un calendrier pour positionner leur souhait sur les dates de concours. **Une réunion « spéciale calendrier » aura lieu en visio sur Whaller le vendredi 13 novembre 2026 à 20h00.**

Le club d'Amboise confirme la date du Trophée des Mixtes le 14 mars, du Trophée Bois le 20 mars (peut-être dans leur nouvelle salle !). Connaissant ses dates, Amboise souhaite positionner son tir campagne le 6 mai 2027 et demande à nouveau une manche de DR3 fin juin. Cette année encore il va falloir jongler avec les manches de DR1/DR2 et DR3. Il y a de plus en plus d'équipes inscrites sur le Championnat Régional notamment en DR3. Certaines personnes pensent qu'il faut refaire des divisions départementales, d'autres pensent qu'il faut restreindre le nombre d'équipe par club.

Anthony, Mireille, Noémie ont déjà soulevé le problème en réunion Régionale mais ils ne sont pas écoutés !

5, Point sur les commissions :

La commission parcours souhaite refaire une découverte 3D en prenant un parcours avec plus de difficulté.

La commission cibles souhaite mettre en place dans les clubs volontaires, un entraînement aux duels, sur des entraînements en semaine, par catégorie, une fois par mois, à voir, en toute convivialité.

Pour la commission arbitrale, Anthony rappelle les mentions obligatoires à mettre sur les mandats. Voir annexe.

6, Point financier de fin de saison :

Noémie présente le bilan qui s'annonce avec un déficit d'environ 8 000 Euros.

Cette année, le CDTA a dépensé pour l'achat de 5 Chronotirs en participation avec les clubs, l'achat de serviettes microfibres, l'achat de tablettes, le versement à l'aide ciblée pour 2

clubs. Noémie présentera les comptes à l'assemblée générale et fera un petit rappel des comptes depuis plusieurs années.

7, Divers :

Pour information le logiciel Résult'arc fonctionnera encore un an mais après ce sera terminé ! Il faudra ensuite travailler avec IANSEO.

Les clubs de St.Cyr, Joué les Tours, Montbazou sont intéressés pour découvrir la nouvelle application en parallèle sur leur concours, il faudra voir avec Mickaël Maudoult les modalités de fonctionnement (installer ANY DESK pour une prise en main informatique à distance de Mickaël)

Mickaël signale aussi qu'il a installé sur le site du CDTA un petit logiciel pour permettre à chacun de déclarer ses déplacements liés au tir à l'arc qui occasionnent des frais déductibles des impôts.

Fin de réunion 22h10.

Prochaine réunion : Vendredi 04 décembre 2026 à 19h30, Maison des sports.

Annexe 1

selectif. Les derniers scores pris en compte dans l'arrete selectif sont ceux realises le **dimanche précédent l'arrêté**. Le fichier d'intégration des scores doit être transmis aux serveurs de la FFTA avant le **lundi 23h59**.

B.1 L'organisation du greffe des compétitions

B.1.1 Les inscriptions

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- L'heure d'ouverture du greffe ;
- L'heure de l'inspection du matériel, de l'entraînement, du début des tirs ;
- La forme de l'entraînement (3 volées), pour le Tir à l'Arc Extérieur et le Tir à 18 m ;
- La forme du concours :
 - Épreuve 1440 ;
 - Tir à l'Arc Extérieur avec finales ou non pour la discipline internationale (indiquer les regroupements proposés) ;
 - Tir à 18 m 2 x 18 m et/ou 2 x 25 m avec finales ou non (indiquer les regrou-



Fédération Française de Tir à l'Arc - Règlements sportifs et arbitrage

23

Version Juillet 2026

- pements proposés) ;
- Tir à l'Arc Extérieur : le temps de tir appliqué si le temps international est utilisé ;
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et/ou distances inconnues ;
- Parcours Nature et Tir sur cibles 3D : nombre de départs, parcours identiques ou repiquetés ;
- Tir à 18 m : les blasons utilisés, le rythme de tir de chaque départ.